

Communiqué

Transformation du service du midi en service de garde au dîner pour la rentrée 2026

À compter de l'année scolaire 2026-2027, le **service du midi (SDM)**, tel qu'il est actuellement offert, **sera aboli**. Cette modification a été entérinée par le **conseil d'établissement** lors de la séance du 27 janvier 2026. Plusieurs enjeux ont été considérés afin de guider cette décision importante.

Pourquoi ce changement est nécessaire

Les frais actuellement chargés aux parents pour le service du midi, qui doit s'autofinancer, ne permettent plus de couvrir les besoins réels du service. De plus, la règle d'indexation, en vigueur depuis 2023, limite toute augmentation à un maximum de 3 %, ce qui empêche d'augmenter les frais à la hauteur des dépenses encourues. Ceci crée plusieurs difficultés :

- **Sécurité** : ratio trop élevé (1 adulte pour 40 élèves)
- **Qualité** : impossibilité d'offrir des activités structurées, bruit important dans les locaux en raison du nombre d'élèves
- **Budget** : incapacité de couvrir l'augmentation des salaires et déficit imputé au budget de l'école ayant un impact sur les services éducatifs.

Avantages du transfert vers le service de garde

Le passage du SDM au **service de garde (SDG)** permettra d'offrir un encadrement plus sécuritaire et une meilleure qualité de service :

- Personnel mieux formé, incluant l'obligation d'être qualifié en RCR
- Ratio amélioré : **1 adulte pour 20 élèves**
- Animation et activités variées offertes aux élèves à l'heure du dîner
- Plus grande équité entre les élèves puisqu'il n'y a plus de distinction entre ceux du SDM et du SDG
- Collaboration et communication facilitées entre les intervenants
- Dîner dans les locaux respectifs des élèves majoritairement réunis en groupe classe
- Meilleure stabilité du personnel grâce à l'amélioration des conditions de travail

Impacts financiers

Le transfert du service entraînera une modification des frais pour la rentrée 2026. La tarification adoptée par le conseil d'établissement sera de **3,20\$/jour pour les élèves dîneurs** à l'école.

Il est important de mentionner que le coût du SDM à Daigneau, est le plus bas de tout le secteur sud. Plusieurs écoles ont déjà effectué ce changement, et d'autres prévoient le faire prochainement pour les mêmes raisons.

Document de référence :

Procès-verbal du conseil d'établissement du 27 janvier 2026; résolution 2526-526.